

**18h30**

# Procès-Verbal de la réunion 29 SEPTEMBRE 2022

**Présents** : Messieurs, Gérard GARCIA, Alain PUJOL, Frédéric SCHWERTZ,  
Mesdames, Catherine LAMOULIE, Brigitte D'HENIN,

**Absents** : Mélanie JULIEN (procuration A. Pujol), Linda BELHABCHI (procuration C. Lamoulie), François VEISSIERE  
**Secrétaire de séance** : Mme Catherine LAMOULIE

- Lecture et approbation du PV de la réunion du 25 Juillet 2022
- Lecture de l'ordre du jour

## **1/ Porté à connaissance de la démission d'un élu et délibération du nouveau tableau des élus**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la démission de M. Alain PUJOL du poste de 2ème Adjoint et de conseiller municipal, ce qui porte le nombre d'élus à 8.

Monsieur le Maire présente les différentes solutions qui se présentent suite à ce départ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ne souhaite pas nommer un nouvel adjoint.

Mme Linda BELHABCHI passe donc 2ème Adjointe.

### **VOTE POUR À L'UNANIMITÉ.**

## **2/ Vote du tableau des effectifs suite à la radiation d'un agent et à la création d'un emploi permanent**

Le Maire rappelle à l'assemblée que considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint administratif de 35 H hebdomadaires en raison de la démission de l'agent,

Considérant par ce fait et suite au recrutement par voie de mutation la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe de 35 H hebdomadaires, il est proposé :

d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er Octobre 2022
- création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er Décembre 2022
- suppression du poste vacant

Et, d'ajuster le tableau des emplois en suivant :

CADRE OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TC OU TNC	Titulaire/Non Titulaire
<b><u>Service Administratif :</u></b>				
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	1	TC 35 H	TITULAIRE
Adjoint Administratif	C	1	TC 35 H	STAGIAIRE POUR TITULARISATION
<b><u>Service Technique :</u></b>				
Agent de maîtrise	C	1	TC 35 H	TITULAIRE
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	1	TC 35 H	TITULAIRE MIS A DISPO POUR CONVENANCES PERSONNELLES
Adjoint Technique	C	1	TC 35 H	NON TITULAIRE CDD 3-1 - IB 446 IM 392
Adjoint Technique / Saisonnier / Acc d'activité	C	1	TC 35 H	NON TITULAIRE CDD 332-23-2°

Adjoint Technique <b>SUPPR AU 01 11 2022</b>	C	1	TNC 10 H	NON TITULAIRE CDD 3-3°- IB 354 IM 330
Adjoint Technique	C	1	TNC 17 H 19	TITULAIRE MIS A DISPO POUR CONVENANCES PERSONNELLES
TOTAL		8		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter à l'unanimité le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er OCTOBRE 2022, Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 011, articles 6411 et 6413.

### **3/ Délibération portant sur la taxe d'aménagement**

Le Maire, rappelle à l'assemblée que vu la délibération du 31 août 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal et considérant le code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser par secteurs de leur territoire ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 %.
- de reconduire cette décision d'année en année sauf renonciation expresse.

Cette délibération devra être transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

**VOTE 6 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

**DIVERS :**

Séance levée à 19 h 10